

**Réunion du conseil municipal
De Sully la Chapelle
Le 10 mars 2025**

PROCES-VERBAL de la 3^{ème} séance

Date de convocation :	06/03/2025
Conseillers en exercice :	8
Conseillers présents :	7
Procuration :	1
Publication de la liste :	13/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 mars à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal de la commune de Sully la Chapelle se sont réunis, salle du conseil à la mairie, sur convocation qui leur a été adressé par le maire, conformément aux articles L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Patrick MORISSEAU, maire ;

Etaient présents :

M. Patrick MORISSEAU, maire

M. Alain KERN, 1^{er} adjoint - M. Christian de COURCY, 3^{ème} adjoint

M. Gilles LEMAIRE (arrivé à 18h30), M. Pierre RAGER, M. Marc CHEVALIER et Mme Elodie FILLIOT

Absent excusé :

M. Paul CAPELLE, 2^{ème} adjoint pouvoir donné à M. Christian de COURCY, 3^{ème} adjoint

Quorum : 7/8

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **M. Marc CHEVALIER est désigné secrétaire de séance.**

Ordre du jour de la séance

Procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025

Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025

- 2025-11 Mise à disposition d'une conseillère de prévention par la CCL
- 2025-12 Renouvellement de la convention pour la réalisation des paies par le CDG45
- 2025-13 Plan de financement détaillé pour l'obtention de la subvention du département du Loiret volet 3 2025 pour la construction de la bibliothèque
- 2025-14 Plan de financement détaillé pour l'obtention de la DETR 2025 pour la construction de la bibliothèque
- 2025-15 Demande de prise en charge de la Présence verte pour une habitante
13 et 14 juillet 2025
Illuminations 2025
Achat de nouvelles chaises pour la salle polyvalente
Compte rendu des réunions
Questions diverses

ACCORD A L'UNANIMITE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2025

Le compte rendu du conseil municipal du 13 janvier 2025 n'appelle aucune observation.

VOTE			
En exercice	8	POUR	8
Présents	7	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	8	TOTAL	8

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2025

Le compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2025 n'appelle aucune observation.

VOTE			
En exercice	8	POUR	8
Présents	7	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	8	TOTAL	8

2025-11 Mise à disposition d'une conseillère de prévention par la CCL

Pour rappel, le conseiller en prévention des risques professionnels assiste et conseille l'autorité territoriale et les services dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels. Il coordonne l'activité des assistants et assistantes de prévention.

Lors du conseil communautaire du 16 décembre dernier par délibération 2024-150, il a été adopté la nouvelle convention de mise à disposition de la conseillère de prévention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la délibération du 16 décembre 2024 prise par le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Loges,

AUTORISE le Maire à signer la convention et les éventuels avenants

DONNE tout pouvoir au Maire pour sa mise en œuvre.

VOTE			
En exercice	8	POUR	8
Présents	7	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	8	TOTAL	8

2025-12 Renouvellement de la convention pour la réalisation des paies par le CDG45

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111, L.1111-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 13 à 27-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n°2015-15 du 7 avril 2015 du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret relative à la création d'un service payé pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics qui le demandent,
Considérant l'importance et à la complexité des questions touchant à la rémunération et la nécessité de confier cette mission à un personnel dédié et spécifiquement formé,
Considérant qu'en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le CDG 45 propose cette mission facultative à l'ensemble des collectivités et établissements publics du Loiret qui le demandent,
Considérant la nécessité de conclure une convention entre la commune de Sully la Chapelle et le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,
Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE

Article 1 :

De confier l'élaboration de la paie des agents et des élus au Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret

Article 2 :

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention afférente à ces prestations, jointe en annexe à la présente délibération

Article 3 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 4 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE

En exercice	8	POUR	8
Présents	7	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	8	TOTAL	8

2025-13 Plan de financement détaillé pour l'obtention de la DETR 2025 pour la construction de la bibliothèque

M. le maire explique que le plan de financement pour la demande de subvention DETR 2025 doit être modifiée dans le sens où la maîtrise d'œuvre ne doit pas figurer.

Il est donc nécessaire de reprendre la délibération suivante :

Monsieur le Maire explique la construction de la bibliothèque pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

adopte le projet énuméré ci-dessous pour un montant **248 978,00 € HT** ;

adopte le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	%
Construction d'une bibliothèque	248 978,00 €	298 773,60 €	Préfecture : DETR	74 693,40€	30 %
			Département du Loiret	74 693,40€	30 %
			CCL : Fonds de concours	49 998,60 €	20 %
			Autofinancement	49 998,60 €	20 %
TOTAL	248 978,00 €	298 773,60 €	TOTAL	248 978,00€	100,00 %

Sollicite une subvention au titre de la DETR 2025 à hauteur de **74 693,40** euros soit 30 % du projet.

VOTE

En exercice	8	POUR	8
Présents	7	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	8	TOTAL	8

2025-14 Plan de financement détaillé pour l'obtention de la subvention volet 3 du département du Loiret 2025 pour la construction de la bibliothèque

M. le maire explique que le plan de financement pour la demande de subvention volet 3 2025 doit être modifiée dans le sens où la maîtrise d'œuvre ne doit pas figurer.

Il est donc nécessaire de reprendre la délibération suivante :

Monsieur le Maire explique la construction de la bibliothèque pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

adopte le projet énuméré ci-dessous pour un montant **248 978,00 € HT** ;

adopte le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	%
Construction d'une bibliothèque	248 978,00 €	298 773,60 €	Préfecture : DETR	74 693,40€	30 %
			Département du Loiret	74 693,40€	30 %
			CCL : Fonds de concours	49 998,60 €	20 %
			Autofinancement	49 998,60 €	20 %
TOTAL	248 978,00 €	298 773,60 €	TOTAL	248 978,00€	100,00 %

Sollicite une subvention au titre du volet 3 2025 à hauteur de **74 693,40** euros soit 30 % du projet.

VOTE

En exercice	8	POUR	8
Présents	7	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	8	TOTAL	8

2025-15 Demande de prise en charge de la Présence verte pour une habitante

Suite à la demande reçue en mairie le 17 janvier 2025,

Après discussion entre les conseillers municipaux,

Il est accordé la somme de 377.40 euros (frais d'installation et abonnement mensuel pendant une année) afin d'installer la présence verte à une habitante de Sully la Chapelle.

VOTE

En exercice	8	POUR	8
Présents	7	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	8	TOTAL	8

13 et 14 juillet 2025

Organisation du 13 juillet :

Aide à la mise en place et accueil des musiciens par :

Ouverture à 19h avec restauration sur place, food trucks invités par la mairie et buvette tenue par le comité des fêtes « Les sullygeois en fête ».

Food trucks : Mme Sandrine RENCIAEN ira demander au food truck « galettes et crêpes » qui est à Rebréchien si ils seraient disponibles pour venir à Sully la Chapelle.

20h-21h : Première partie musicale

21h30-22h30 : Première partie d'un groupe musical

22h30-23h : retraite aux flambeaux

Distribution par :

23h : feu d'artifice (devis signé-17 mn)

23h30-01h00 : Seconde partie d'un groupe musical

Elus présents : PM-AK-GL-CdC

Organisation du 14 juillet :

RDV à 10h30 (avec la Clique de Vitry aux Loges)

La gerbe sera commandée par la secrétaire générale de mairie

Il faudra aller la chercher ainsi que le drive à Super U Neuville aux bois le samedi 12 juillet 2025 à 11h par : PM et AK

Aide à la mise en place des tables et autres : PM-AK-GL-CdC

Elus présents : PM-AK-GL-CdC

Illuminations 2025

Le contrat pluriannuel avec Isi Elec est arrivé à son terme. Il est nécessaire de le renouveler ou d'acheter des décorations. Pour mémoire, le contrat est actuellement à 1 108 euros par an.

Les élus passeront à la mairie pour consulter le catalogue. La décision sera prise au prochain conseil municipal.

Achat de nouvelles chaises pour la salle polyvalente

Il est nécessaire de changer toutes les chaises de la salle polyvalente.

Après discussion entre les élus et validation sur catalogue, il est décidé d'acheter des chaises à coques plastique de couleur gris clair.

Le devis sera demandé par le secrétariat de mairie.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS :

PM : CCL : Une demande a été faite auprès des services de la CCL afin que le secrétariat du centre de santé de Jargeau soit financé par la CCL pour 3 ans. La demande a été acceptée

PM et AK se sont rendus au salon de l'habitat et à l'inauguration de la halte-garderie de Châteauneuf sur Loire. Leur venue a été appréciée par les autres élus.

AK : CCL voirie : Une demande a été faite afin de refaire la route de la Pétardière, pour le passage de la balayeuse ainsi que le remplacement des panneaux des routes intercommunales qui sont en mauvais état.

EF : CCL petite enfance : le projet de la cantine à 1 euro : Les communes de Sully la Chapelle et d'Ingrannes sont éligibles au dispositif. En fonction du quotient familial, le prix du repas peut varier. L'Etat peut verser jusqu'à 3 euros en compensation par repas par une convention sur 3 ans.

CdC : SIBCCA : vote du budget 2025

MC : CCL Tourisme : Loire à vélo : En août 2025 une course cycliste passera dans les communes de la CCL et notamment par Sully la Chapelle. Il n'y aura pas d'étapes ni de ravitaillement mais il sera bien de relayer l'information afin d'informer les habitants.

QUESTIONS DIVERSES :

- Retour réunion participation citoyenne : 12 volontaires
- Commission finances pour le budget 2025 le 25/03/2025 à 17h
- Rachat probable du bail auberge du cheval blanc par Mme Annyssia ALVES
- Implantation d'une gendarmerie à Trainou : retour de la Préfecture négatif, un rendez-vous a été donné le 07/04/2025 à la Préfecture
- La société NEXITY sera reçue en mairie le 14/03/2025 à 10h30 pour discuter d'une éventuelle vente du terrain communal pour la seconde phase du Lotissement
- Devis d'Alarme et vous pour la mise en place de vidéosurveillance sur la place de l'Eglise (2 800,00 € HT) et au Hameau Marie-Louise (4 611,81 € HT). Il est décidé d'attendre la possibilité de déposer des demandes de subventions auprès du Département du Loiret en volet 3 (peut-être en septembre 2025)
- La société ELECTRIC 55 CHARGING sera reçue prochainement en mairie pour l'installation d'une borne de recharge pour les voitures électriques sur la place de l'Eglise
- Retour sur la publication du Bon Cens 56 : problème avec la carte éditée

Plus aucune question restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00

Prochaine réunion le 22 avril 2025 à 18h45 (prochain conseil : vote du budget)

SIGNATURES :

M. Patrick MORISSEAU, le maire

M. Marc CHEVALIER, le secrétaire de séance